

HONORAIRES 2025 APPLICABLES AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Prix inférieur à 400 000 €	5% TTC du prix
Prix compris entre 400 000 € et 800 000 €	4% TTC du prix
Prix supérieur à 800 000 €	3% TTC du prix

Les prix sont exprimés en net vendeur et nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A. à 20%

HABILITATION

Carte professionnelle n°CPI 7501 2023 000 000 093 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile de France conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (loi Hoguet) réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, sans détention de fonds.

INTERCABINET

En cas d'intercabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente consenti par le mandant.

La répartition des honoraires sera la suivante :
40% pour l'agence et 60% pour l'agence partenaire à l'opération

MÉDIATEUR

CNMP – Médiation de la consommation
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>